

MAIRIE DE GUESNAIN (NORD)

ARTICLE 3

ARRETE PORTANT SUR LA FERMETURE TEMPORAIRE DU PARC PECOURT Arrêté de Police N°23/2018 du 19 Mars 2018

Le Maire de la Commune de GUESNAIN Vu l'article L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à assurer le bon ordre et la sécurité du public lors de la préparation et de la remise en état du parc Pierre Pécourt dans le cades des festivités du Nain Gaillou du Samedi 12 et dimanche 13 Mai 2018

ARRETE

ARTICLE 1 Les festivités du Nain Gaillou dans le parc Pierre Pécourt seront organisées le samedi 12 et dimanche 13 Mai 2018.

ARTICLE 2 A titre exceptionnel, le Parc Pécourt sera fermé au public le vendredi 11 mai 2018 afin de pouvoir effectuer les préparations nécessaires à la mise en place des festivités et sera également fermé le lundi 14 mai 2018 afin de le remettre en bon état de propreté.

Madame la directrice générale des services de la commune Monsieur le responsable du service technique Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAI sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

> Fait à GUESNAIN, 19 mars 2018 Le Maire, Maryline Lucas

